

Zeitschrift: Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...

Herausgeber: Staatskanzlei des Kantons Bern

Band: - (2003)

Heft: [2]: Rapport de gestion : Rapport

Artikel: Rapport de gestion de la Direction des finances

Autor: Gasche, Urs / Bhend, Samuel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-418504>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

7. Rapport de gestion de la Direction des finances

Directeur: le conseiller d'Etat Urs Gasche
Suppléant: le conseiller d'Etat Samuel Bhend

7.1 Les priorités de l'exercice

Comme les années précédentes, la poursuite de la politique d'assainissement des finances cantonales a occupé une place importante dans les travaux de la Direction des finances. Dès le printemps, les mauvaises perspectives conjoncturelles ont annoncé une grave détérioration dans l'évolution des finances. Cette nette aggravation de la situation financière a aussi nécessité une adaptation des objectifs du Conseil-exécutif en matière de politique financière. Cette question est décrite en détail au chiffre 1.1, Les priorités de l'activité du Conseil-exécutif.

La poursuite des travaux visant la réalisation du projet de généralisation de la nouvelle gestion publique dans l'administration cantonale NOG 2000 a constitué un autre point fort des activités de la Direction des finances. Il s'est agi d'une part de concevoir le modèle de pilotage NOG selon les consignes de la loi sur le pilotage des finances et des prestations, et d'autre part de confirmer la décision de principe concernant l'introduction généralisée de NOG 2000 dans l'administration cantonale au 1^{er} janvier 2005. Des informations détaillées sur ce thème sont également fournies au chiffre 1.1, Les priorités de l'activité du Conseil-exécutif.

Les aspects développés ci-après ont également joué un rôle central dans les activités de la Direction des finances:

Mise en œuvre de la Nouvelle gestion publique NOG 2000 à la Direction des finances:

Ces activités ont été fortement marquées par la préparation du premier processus de planification selon NOG, qui a commencé début 2004. Les travaux préparatoires ont consisté pour l'essentiel à établir le calcul des coûts, des prestations et des rentrées financières (CCPR) dans les offices et au secrétariat général, à installer les logiciels modulaires du nouveau système d'informations financières FIS 2000 nécessaires à l'exécution du processus de planification en mode NOG, et à assurer la formation technique et informatique des collaborateurs et collaboratrices concernés.

Parallèlement à la préparation du processus de planification en mode NOG les travaux préparatoires à l'introduction de la comptabilité des immobilisations ont été réalisés dans les offices et au secrétariat général. Après la formation technique et informatique du personnel concerné, l'établissement des bilans décentralisés (enregistrement initial des immobilisations) a pu commencer à la fin de l'année.

Dans la perspective du futur processus de conduite en mode NOG, un concept de controlling a été élaboré pour la Direction des finances; d'autre part, on a défini la forme et le contenu des conventions de prestations qui seront conclues entre la Direction, les offices et le Secrétariat général. Des conventions ont été établies à titre d'essai pour 2004, afin de recueillir de premières expériences avec cet instrument de conduite.

Un grand nombre de collaborateurs et collaboratrices de la Direction des finances ont ensuite commencé à utiliser la nouvelle application informatique de saisie des heures de travail et des prestations (time), de sorte qu'après une période d'adaptation, certains offices ont pu se passer de la carte de pointage.

Révision partielle/totale de la législation sur le personnel:

Compte tenu de l'importance des travaux préparatoires de la révision totale de la législation sur le personnel, il est rapidement apparu que l'entrée en vigueur de la nouvelle loi devrait être reportée

au moins jusqu'à 2005. De ce fait et en raison de la consigne politique, arrêtée dans le cadre de l'Examen stratégique des prestations publiques (ESPP), de limiter la croissance de la masse salariale à un pour cent dans les prochaines années (c'est-à-dire jusqu'à ce que cette «fausse» mesure ESPP soit remplacée par une véritable réduction des dépenses), le Conseil-exécutif a décidé de soumettre la loi sur le personnel (LPers) à une révision partielle anticipée. Toutefois, l'objectif du gouvernement de supprimer au 1^{er} janvier 2004 la progression des salaires liée à l'expérience n'a pas pu être réalisé; en effet, contrairement à la proposition initiale du Conseil-exécutif, une deuxième lecture a été décidée et un référendum a été demandé contre la décision parlementaire.

Parallèlement à la révision partielle, les travaux de révision totale se sont poursuivis avec la consultation organisée entre mai et août. Les partenaires de cette consultation ont exprimé des avis très circonstanciés, mais en même temps critiques, sur la centaine d'articles que contient le projet de révision. L'examen des avis exprimés et l'adaptation du projet en conséquence ont nécessité énormément de temps jusqu'à la fin de l'année sous rapport. Le Grand Conseil devrait traiter la révision totale en première lecture durant sa session de juin 2004.

Plan d'exécution du projet «Contenta» (sondage du personnel 2001):

Lors du sondage du personnel réalisé en 2001, les collaborateurs et collaboratrices de l'administration cantonale ont eu pour la première fois l'occasion de s'exprimer directement et de manière détaillée sur leurs conditions de travail et d'engagement. Avec un indice de satisfaction au travail supérieur à la moyenne et un fort sentiment d'appartenance à l'administration cantonale, le canton de Berne est fondamentalement bien noté en tant qu'employeur. Cependant, certaines critiques se sont aussi exprimées: ainsi des améliorations sont-elles demandées concernant la rémunération, la charge de travail et les possibilités d'évolution professionnelle. Le Conseil-exécutif a donc décidé d'approfondir les résultats du sondage dans le cadre du projet «Contenta». Au cours de l'été 2003, il a arrêté un plan de mise en œuvre ainsi que diverses mesures concrètes.

Depuis lors, plusieurs de ces mesures ont été entreprises. Ainsi la classification de 25 fonctions au total a-t-elle été réexaminée dans le cadre du projet pilote d'adaptation des Descriptions des fonctions types (DFT). Des travaux préparatoires ont en outre été entrepris pour certaines mesures destinées à améliorer les possibilités d'évolution professionnelle. C'est dans ce domaine en particulier qu'un point faible a été mis au jour par le sondage du personnel: en effet, un grand nombre de collaborateurs et collaboratrices ne voient guère de possibilités de progression ni d'opportunités d'évoluer vers de nouveaux domaines d'attribution. Une planification systématique de la relève doit donc permettre d'ouvrir de nouvelles perspectives au personnel jeune et prometteur. Il est aussi prévu de promouvoir la participation aux projets des collaborateurs et collaboratrices à tous les niveaux et d'encourager le perfectionnement nécessaire dans le domaine de la gestion de projets, ainsi que de proposer des parcours professionnels offrant davantage de diversité grâce à la rotation des postes. Lors du sondage, les cadres moyens et supérieurs ont exprimé le besoin d'améliorer les possibilités de travail à temps partiel offertes aux hommes: cette demande sera prise en compte dans les prochaines années. De plus, il est prévu de systématiser le recrutement du personnel dirigeant et d'améliorer dans l'ensemble le travail en matière de personnel.

Le plan «Contenta» prévoit la réalisation des mesures prioritaires si possible avant la fin 2004, sous la direction technique de l'Office du personnel. Il permettra la mise en place d'une série d'instruments ayant des conséquences durables au bénéfice du personnel. Le canton de Berne doit être à même de demeurer un employeur attractif sur le marché du travail, et ce en dépit de l'aggravation des difficultés financières.

Mesures salariales 2004

Le budget 2004 tablait (tout comme le plan financier pour les années suivantes) pour la progression des traitements sur une croissance de la masse salariale de 1,0 pour cent au total, soit 0,5 pour cent pour la progression générale (compensation du renchérissement) et autant pour les augmentations individuelles de salaires (progression liée à l'expérience). Les sondages sur les négociations salariales de 2004 réalisés à la fin de l'automne auprès d'employeurs des secteurs public et privé montrent que les augmentations de salaire prévues s'élèvent à 1 pour cent en moyenne. Dans ces circonstances, le Conseil-exécutif a décidé le 3 décembre 2003, conformément aux consignes budgétaires, d'affecter 0,5 pour cent de la masse salariale à la compensation du renchérissement et autant aux augmentations individuelles de salaire (progression liée à l'expérience) pour le personnel cantonal et pour le corps enseignant.

Développement de l'organisation à la Direction des finances:

A l'occasion du départ du chef de l'Administration des finances, le 1^{er} juillet 2003, le Directeur des finances a décidé de réaliser un *examen de l'organisation du Secrétariat général (SG) et de l'Administration des finances (AF)*, avec le concours d'experts externes. Il s'agissait d'analyser les organisations structurelle et fonctionnelle de ces deux unités administratives ainsi que leurs interfaces. De plus, il fallait intégrer certains éléments spécifiques de NOG (processus et structures) dans la nouvelle organisation du SG et de l'AF. Les principaux résultats de ce projet sont les suivants: la section «Pilotage et développement» a été restructurée et ses tâches adaptées en conséquence. Le pilotage stratégique et l'assurance qualité (controlling) des processus qui incluent l'ensemble du canton dans les domaines des finances, du personnel et de l'informatique, ainsi que la conduite des projets et le suivi des affaires du Conseil-exécutif et du Parlement, sont désormais confiés au SG; le budget et la planification financière continuent de relever de la section Planification financière, qui dépend du SG. L'AF est responsable de la clôture des comptes (bilan annuel) et des extrapolations. Elle assume en outre l'entière responsabilité de la gestion financière pour tous les processus cantonaux, au plan technique et au niveau des systèmes. Le centre de compétences NOG se subdivise en deux secteurs: le pilotage des processus et l'assurance qualité sont dorénavant du ressort du SG, tandis que le soutien opérationnel de NOG, du FIS et du CCPR relève de l'AF; les activités stratégiques en matière de péréquation financière sont transférées du SG à l'AF. La réorganisation débouche sur une délimitation claire des tâches ainsi qu'une définition précise des interfaces entre les deux unités administratives. Elle permet aussi que les tâches supplémentaires relevant de NOG et du FIS (pilotage des processus cantonaux et comptabilité analytique d'exploitation) soient effectuées sans accroissement des ressources.

Le projet *RSV 03 (Analyse critique des procédures de l'Intendance des impôts)* a débuté en été 2003. Il doit permettre d'optimiser les structures et les processus de l'Intendance des impôts, afin de lui conférer la meilleure organisation possible et de l'adapter au mieux aux besoins des citoyens. Ce projet complète les mesures déjà mises en œuvre pour remédier aux erreurs de l'Intendance des impôts survenues lors du passage à la taxation fiscale annuelle. En ce qui concerne les travaux en cours, la consolidation qui a eu lieu en 2003 a permis de diminuer les risques d'erreurs. Le rattrapage des retards en matière de taxation progresse conformément aux prévisions. Dans le cadre du projet RSV 03, des mesures sont définies

de manière systématique dans les divers domaines et mises en œuvre selon les priorités établies. Les principaux travaux en cours sont notamment la consolidation de la gestion des erreurs, la poursuite du comblement des retards de la taxation, l'optimisation du contrôle comptable, le renforcement des capacités de gestion, la professionnalisation du développement du personnel ainsi que l'optimisation des relations avec le public et des contacts avec la clientèle. La phase d'analyse du projet a pu être achevée. En 2004, il s'agira maintenant de définir des trains de mesures et de commencer la mise en œuvre.

Le projet «optimmo» (utilisation optimale du parc immobilier), lancé conjointement par la Direction des finances et la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE) l'an dernier, avait tout d'abord pour objet dans le cadre d'un processus en trois phases d'examiner, la situation actuelle dans la gestion du parc immobilier et de proposer des changements puis de fixer les processus ainsi que l'organisation et les compétences. Suite à la décision du Conseil-exécutif d'intégrer l'Administration des domaines à l'Office des bâtiments de la TTE, ces travaux ont été interrompus l'été 2003. De plus amples informations à ce sujet sont fournies dans le rapport de la TTE.

7.2 **Rapports des offices**

7.2.1 **Secrétariat général**

Travaux d'état-major et projets:

En sa qualité de plaque tournante de conduite et de coordination de la Direction des finances, le Secrétariat général a conçu et suivi de nombreux projets et le règlement des affaires aux interfaces avec les offices, les autres Directions, le Conseil-exécutif ainsi que le Grand Conseil et ses commissions (Commission de gestion et Commission des finances). Dans le cadre de procédures de corapport, il a examiné de nombreuses affaires et textes législatifs d'autres Directions pour s'assurer de leur concordance avec les conditions financières générales et du respect des exigences de la législation financière.

Le Secrétariat général a assumé la direction des travaux visant à poursuivre l'assainissement des finances du canton de Berne, et ce tant au plan de la conception que de la coordination et des rapports. Dans ce cadre, il a dû assurer non seulement l'élaboration du budget et la planification financière, mais aussi le suivi des autres travaux de l'ESPP, dont les résultats ont fait l'objet d'un rapport complémentaire.

Le canton de Berne a été l'un des promoteurs du référendum cantonal contre le train de mesures fiscales 2001 de la Confédération. Le Secrétariat général a mené les travaux de base pour le canton et apporté ainsi son soutien aux efforts dans ce domaine. Il a également joué un rôle important dans le traitement matériel et la coordination en vue de l'examen de l'initiative cantonale sur la baisse des impôts présentée par l'Union du commerce et de l'industrie du canton de Berne.

Le Secrétariat général a poursuivi les travaux de mise en œuvre en vue de la généralisation de la nouvelle gestion publique NOG 2000. L'approbation du rapport final sur NOG Idéal et le feu vert donné par le Conseil-exécutif à l'introduction de NOG au 1^{er} janvier 2005 sont des jalons importants dans la réalisation de NOG.

Le Secrétariat général s'est fortement impliqué dans le projet de Réorganisation de l'Administration des finances et du Secrétariat général et dans l'Analyse critique des procédures de l'Intendance des impôts (RSV 03). Le chiffre 1, Priorités de l'exercice, du présent rapport a déjà décrit la progression de ces deux projets.

Le service juridique de la Direction des finances a joué un rôle important dans les travaux législatifs destinés à la concrétisation de NOG, en s'occupant notamment de l'ordonnance sur le pilotage des finances et des prestations, qui a été approuvée le 3 décembre par le Conseil-exécutif. Il a aussi apporté son concours aux autres

tâches législatives de la Direction et s'est acquitté d'autres travaux relevant du soutien au Directeur des finances, du conseil juridique au Secrétariat général et aux offices ne disposant pas de service juridique ainsi que de la procédure et de la juridiction administratives. Le Secrétariat général a participé de manière essentielle à la fois à la préparation et à la réalisation des nombreux entretiens avec les partenaires sociaux et au traitement de diverses questions relatives à la politique du personnel. Les nombreuses autres activités dont il a assumé la responsabilité principale ou dont il a assuré un suivi étroit sont présentées en détail ci-après.

Relations entre le canton de Berne et ses entreprises publiques ou d'économie mixte (RCE):

Le 4 décembre 2002, le Conseil-exécutif a adopté la décision de principe consistant à supprimer par étapes la garantie de l'Etat octroyée à la Banque cantonale BCBE | BEKB. Le projet de modification de la loi sur la société anonyme Banque cantonale bernoise (LSABCBE) a été approuvé par le Conseil-exécutif puis soumis à consultation peu avant la fin de l'année 2003. A ce moment-là, la participation cantonale au capital de la BCBE | BEKB était encore de 67,4 pour cent.

Le Secrétariat général a préparé et mené à terme, en collaboration avec la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie, l'introduction à la bourse suisse SWX de la société BKW FMB Energie SA. A la faveur de cette introduction, le canton a réduit sa participation dans cette société de 63,5 à 52,9 pour cent, réalisant un produit net de CHF 174,5 millions.

En outre, la vente de participations faisant partie du patrimoine financier s'est poursuivie.

Liquidation de la Dezennium-Finanz AG (DFAG):

La Dezennium-Finanz AG (DFAG) a mis un terme à ses activités fin septembre 2002. Le 1^{er} octobre 2002, elle a entamé la procédure juridique de liquidation et les actes requis par cette démarche ont été achevés durant le premier semestre 2003. Le 24 juillet 2003, l'assemblée générale de la DFAG a approuvé le bilan de clôture de la liquidation au 30 juin 2003. Durant sa session de septembre, le Grand Conseil a tacitement pris connaissance du bilan de clôture de la liquidation de la Dezennium-Finanz AG en liq., qui a ensuite été radiée. Finalement, le Conseil-exécutif a abrogé la loi sur la Dezennium-Finanz AG au 1^{er} janvier 2004.

La DFAG a dépensé en tout CHF 2,59 milliards pour couvrir ses pertes, y compris ses pertes opérationnelles (cash drain). Ce montant se compose comme suit:

- Au 1^{er} janvier 1993, la BCBE | BEKB a transféré à la DFAG des provisions d'un montant de CHF 1,14 milliard. Ces provisions ont été entièrement allouées à la couverture de pertes.
- Dans les comptes d'Etat de 1992 à 1997, le canton a constitué des réserves d'un total de CHF 1,90 milliard en vue de la mise à contribution de la garantie d'Etat par la DFAG. Cette mise à contribution se monte à CHF 1,45 milliard.

Le canton a en outre encaissé quelque CHF 10 millions sur la clôture des positions de surveillance, de sorte qu'il reste au total quelque CHF 0,46 milliard sur les provisions, ce montant étant dissous et affecté au découvert du bilan dans le cadre du compte d'Etat 2003.

Nouvelle affectation du site du château de Thoune:

Les deux équipes dont la candidature a été retenue lors de la phase de qualification ont présenté leur projet en février 2003. Le jury composé de représentants du canton de Berne, de la ville de Thoune, du Musée historique de Thoune ainsi que de spécialistes externes, a donné sa préférence au dossier du bureau d'architectes Hartmann AG de Bâle au détriment du projet de la Thuner Wirtschaftskammer der Jungen (TWJ). Le Conseil-exécutif a suivi cette recommandation et a chargé le 18 juin la Direction des finances d'engager des négociations avec l'équipe gagnante en vue de la cession de biens-fonds cantonaux situés sur le site du château de

Thoune. Le Conseil-exécutif estime qu'il faut tenir compte de diverses conditions déjà formulées dans le cahier des charges de l'appel d'offres: le changement d'affectation ne doit pas présenter de coûts pour le canton et la participation du canton aux frais d'investissement ou à la future société responsable est exclue. Des groupes de projets partiels ont été ensuite constitués avec la participation de la ville et de la paroisse de Thoune, du Musée historique ainsi que de divers services cantonaux pour aborder une série de questions en suspens. Depuis lors, l'équipe lauréate a réalisé des études approfondies (notamment concernant la protection des monuments et le financement du Musée historique) et mené une première série de négociations avec la Direction des finances pour arrêter les modalités concrètes de la cession des biens-fonds cantonaux. L'Administration des domaines ayant été intégrée à l'Office des bâtiments, la poursuite du projet a été confiée à la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie début 2004.

Conférence des ressources (CORES):

La Conférence des ressources (CORES) a traité en cinq séances au total quelque dix affaires concernant la gestion des ressources pour le canton dans son ensemble (en particulier des finances, de l'informatique et du personnel). Outre l'assistance et la coordination de l'élaboration du budget 2004 et du plan financier 2005 à 2007, la poursuite des travaux de l'examen stratégique des prestations publiques (ESPP) du Conseil-exécutif et la mise en place de la nouvelle gestion publique NOG ont également constitué des priorités de la CORES.

De la parole aux actes (pact):

La structure mise en place en 2001 se révèle toujours satisfaisante. Composé de trois personnes, le Groupe de pilotage siège brièvement chaque mois afin de coordonner les affaires en cours; le Groupe de coordination, dans lequel toutes les Directions sont représentées, s'est réuni une fois par semestre pour traiter de sujets classés prioritaires. La collaboration aux procédures de consultation ainsi qu'aux commissions et aux groupes de travail demeure une composante essentielle des travaux réalisés par «De la parole aux actes». Mentionnons à cet égard la prise de position sur la nouvelle loi sur le personnel et la participation de pact à la révision des directives en matière d'égalité.

La séance de mars du Groupe de coordination a été consacrée à la présentation du projet national intitulé «Quand le travail est le même» et celle d'octobre à la présentation, par les représentantes des Directions, de projets internes. Inaugurée par la secrétaire générale du TTE, la séance traditionnelle d'automne du pact a eu lieu le 15 octobre dans les nouveaux locaux de la Haute école des arts de Berne. Placée sous la devise «Fairplay-at-work», la séance a commencé par la présentation de la campagne du même nom du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes. Ensuite, différents cadres de l'administration ont débattu lors d'une table ronde des expériences qu'elles avaient faites avec des modèles alternatifs de temps de travail. Une intervention du président de l'association «Places de crèche du canton de Berne» a complété la vision des efforts consentis pour concilier vie professionnelle et vie familiale.

7.2.2 Administration des finances

Conformément à la pratique, le résultat d'exploitation de l'Administration des finances, qui est une unité pilote NOG, est expliqué en détail dans la partie «Comptes spéciaux» du compte d'Etat 2003.

L'Administration des finances a été réorganisée en 2002 et au début 2003. La comptabilité d'Etat a alors donné naissance à la comptabilité actuelle composée de la comptabilité financière et de la comptabilité analytique. Avec le concours de spécialistes externes, une nouvelle étape a été franchie dans l'optimisation de

l'organisation du Secrétariat général et de l'Administration des finances à l'occasion du départ du chef de celle-ci au 1^{er} juillet 2003 et de l'introduction de la nouvelle gestion publique NOG. Ce projet visait notamment à transformer l'Administration des finances en centre de compétences dans le domaine de la gestion financière. Il a fallu déterminer les organisations structurelle et fonctionnelle ainsi que les interfaces des deux unités administratives et décider en outre s'il fallait tenir compte d'éléments propres à NOG dans le développement de la nouvelle organisation de l'Administration des finances et du Secrétariat général. Les résultats de la phase d'optimisation de l'organisation de l'Administration des finances ont été confirmés et ont pu être entièrement repris.

Entre le 1^{er} juillet 2003 et l'entrée en fonction du nouveau chef de l'Administration des finances, la responsabilité générale a été assumée par le Secrétaire général et la gestion opérationnelle, par le chef d'office suppléant. Un état-major externe a été constitué pour le décharger et pour assurer un suivi technique.

Les priorités de l'Administration des finances ont été les suivantes:

- L'office a été fortement impliqué dans les projets NOG 2000 et FIS 2000. La gestion financière s'est déroulée sans encombre.
- L'Administration des finances s'est tenue à la disposition des services financiers pour toutes les questions et les tâches relevant de la gestion financière opérationnelle, et a fourni des conseils dans le cadre de projets.
- Elle a apporté son soutien technique et logistique aux processus cantonaux (planification, exécution, clôture des comptes, extrapolation).
- Elle a encadré et soutenu les Directions et la Chancellerie d'Etat dans la mise en place de leur calcul des coûts, des prestations et des rentrées financières (CCPR).
- La conception du système de FIS 2000 fournie par le partenaire informatique sur la base du cahier des charges a été reprise.
- Dans la perspective de la décentralisation des bilans, des projets ont été réalisés pour introduire la comptabilité des immobilisations au 1^{er} janvier 2005.
- La réception des instructions de groupe et l'introduction de l'outil informatique en ligne pour l'ensemble des instructions (outil LFP) ont marqué la fin du projet «Ordonnance et instructions».
- L'Administration des finances a conçu et introduit un nouveau controlling d'office et un nouveau système de rapport.
- L'Administration des finances a élaboré les conventions de prestations pour 2004 et 2005 sur la base de ses nouveaux objectifs stratégiques.
- Le programme de développement du personnel permettra de prendre les mesures pertinentes pour que les agents, agentes et cadres de l'Administration des finances puissent maîtriser mieux encore leurs tâches présentes et futures.

Pour la cinquième fois, l'Administration des finances a organisé le colloque des services financiers, qui a de nouveau connu une très bonne fréquentation. Les sujets suivants ont été abordés: trésorerie, gestion des assurances, gestion des risques, décentralisation des bilans et présentation de l'outil LFP «ordonnance et instructions sur le pilotage des finances et des prestations».

Le compte d'Etat 2003 a pu être établi conformément au calendrier. Il dégage un excédent de revenus du compte de fonctionnement de CHF 240,1 millions et présente un degré d'autofinancement de 146,5 pour cent. Corrigé des principaux facteurs spéciaux, le compte se solde encore par un excédent de revenus (CHF 228,5 mio).

La procédure juridique de liquidation de la Dezennium-Finanz AG (DFAG) a été close. Des provisions d'un montant de CHF 76,5 millions ont été mises à contribution pour couvrir le découvert du bilan 2002 de la DFAG. Grâce au produit de liquidation de CHF 15,7 millions enregistré en 2003, la mise à contribution nette des provisions

a été de CHF 60,8 millions. Le solde des provisions d'un montant de CHF 460,9 millions a été dissous au 31 décembre 2003 et affecté au découvert du bilan.

Des fonds ont été empruntés sur le marché des capitaux pour un montant de CHF 1590 millions (2002: CHF 510 mio), à un taux d'intérêt moyen de 2,10 (2,73) pour cent et pour une durée variant entre 1,5 et 10 ans. CHF 925 millions ont été remboursés au titre d'emprunts échus, avec un taux d'intérêt moyen de 3,40 (4,79) pour cent. Fin 2003, les dettes du canton de Berne à moyen et à long terme totalisaient CHF 6861,2 millions, et les dettes à court terme s'élevaient à CHF 2282,4 millions. L'endettement total du canton de Berne totalisait donc CHF 10049,8 millions (10146) à la fin de l'année.

Les travaux suivants ont été réalisés dans le domaine de la péréquation financière et de la compensation des charges:

- Au titre de la réduction des disparités, 65 communes ont versé des prestations compensatoires d'un montant total de CHF 71,9 millions au profit de 335 communes. A celui de la dotation minimale, 180 communes ont reçu au total CHF 36,6 millions de prestations complémentaires. Trois communes ont déposé un recours administratif.
- 58 communes d'agglomération ont versé des prestations compensatoires totalisant CHF 10,5 millions à titre d'indemnisation partielle des charges de centre urbain des villes de Berne, Bienne et Thoun. Deux communes ont déposé un recours contre les prestations compensatoires. 154 communes ayant une quotité générale d'impôt supérieure à 110 ont perçu des prestations complémentaires à hauteur de CHF 11,5 millions au total.
- Au titre de la réglementation des cas spéciaux, 55 communes ont perçu un montant total de CHF 6,9 millions selon le critère du supplément de charges maximal. En revanche, 109 communes bénéficiant, grâce à la loi, d'un allègement supérieur au plafond ont dû rembourser un différentiel de CHF 7,0 millions (sans les cas de rigueur reconnus).
- La population résidente recensée sur la base des registres des habitants des communes a été à nouveau communiquée aux Directions pour le calcul des parts des communes dans le cadre des systèmes de compensation des charges. Conformément à la pratique, les publications annuelles ont également été publiées (population résidente, quotités d'impôts des communes et taux de l'impôt des paroisses).
- Fin octobre, les chiffres corrigés des comptes 2002 des 400 communes du canton de Berne étaient apurés et intégralement enregistrés dans la banque de données de la statistique financière.

La Conférence des finances (FIKON), organe responsable de la coordination interdirectionnelle de la ressource «finances», s'est réunie cinq fois en séance ordinaire et neuf fois avec le groupe de travail «Ordonnance et instructions»:

- Ses séances ordinaires ont porté en particulier sur les processus d'établissement du budget et du plan financier, la clôture des comptes, la coordination de la TVA, le projet Exécution 2 (comptabilité des débiteurs/facturation), le rôle des services financiers en mode NOG et l'encadrement de la gestion des assurances au bénéfice d'une nouvelle organisation.
- Les procédures de corapport et de participation du projet «Ordonnance et instructions» ont été préparées et les résultats de ce projet ont fait l'objet d'un contrôle spécialisé. Les travaux ont pu être achevés à temps avec l'adoption de l'ordonnance sur les finances et les prestations (OFF) et des instructions sur les finances et les prestations (IFP).

7.2.3 Intendance des impôts

Pour la deuxième année consécutive, la taxation des personnes physiques a eu lieu selon le modèle de l'imposition annuelle coïnci-

dente, sur la base des nouveaux formulaires et à l'aide du nouveau système informatique E-VAS, opérationnel depuis l'an dernier. Ayant tiré les leçons de l'année précédente, l'Intendance des impôts a renforcé l'information de la population. Elle a poursuivi ses travaux de création d'un système global d'assistance aux usagers, dont l'organisation finale doit encore être définie dans le cadre du projet 2003 d'analyse critique des procédures de l'Intendance des impôts (RSV 03).

Fin 2003, 97 pour cent des taxations de l'année fiscale 2001 et près de 66 pour cent de celles de l'année fiscale 2002 étaient terminées. Nettement supérieurs à ceux de l'année précédente (seulement 56 pour cent des taxations de l'année fiscale 2001 étaient achevées fin 2002), ces chiffres témoignent de l'efficacité des mesures mises en place pour accélérer la procédure de taxation. Ainsi peut-on escompter que l'objectif initial, selon lequel 95 pour cent de taxations définitives devaient à terme être réalisées avant la déclaration d'impôt suivante (mars ou mai), sera au plus tard atteint pour la période fiscale 2004 (c'est-à-dire pour les travaux de taxation de l'année 2005).

Des mesures ciblées ont permis d'éviter les erreurs de l'année dernière. Il n'y a plus eu de fautes systématiques dues au manque de plausibilités ou d'erreurs de maniement du système informatique.

Les objectifs de production relatifs aux impôts spéciaux ont été atteints sans grandes difficultés. Les systèmes informatiques utilisés dans ce domaine ont été consolidés et garantissent une production constante. Le calendrier d'adaptation du système utilisé pour l'évaluation officielle des immeubles a été respecté.

La section Personnes morales a encore diminué le nombre de taxations en retard, normalisant ainsi largement sa situation. Du personnel spécialisé ayant repris des vérifications de comptes ciblées en procédure de taxation, le nombre de contrôles réalisés est d'ores et déjà redevenu satisfaisant. La question des contrôles des personnes morales comme des entreprises de personnes doit encore être examinée dans le cadre du projet RSV 03. Il faut donc s'attendre à ce que l'Intendance des impôts demande la création de postes supplémentaires, au moins à titre provisoire, dès le premier semestre 2004. Elle entend ainsi augmenter, puis stabiliser le nombre de contrôles réguliers réalisés dès la procédure de taxation.

La nouvelle organisation de la procédure de remise de l'impôt, qui consiste notamment en une délégation des compétences de remises à 15 communes, a bien fonctionné. En dépit de la mauvaise conjoncture économique, les paiements sont restés stables. Preuve en est notamment le solde, relativement faible, des paiements d'intérêts moratoires et d'intérêts rémunérateurs qui s'établit à CHF 2 millions.

Près de 220 000 contribuables ont établi leur déclaration d'impôt 2002 à l'aide d'un CD-ROM éditant un code barre lisible, pour la plupart (200 000) celui de l'Intendance des impôts (logiciel TaxMe). Environ 20 000 autres contribuables ont rempli leur déclaration d'impôt en ligne sur Internet, ce qui témoigne d'une utilisation nettement accrue de cet outil.

Le Conseil-exécutif a finalement décidé en avril dernier de mettre à la disposition de l'Université les bâtiments de l'ancienne Maternité à la Schanzenneckstrasse à Berne. Il a ainsi stoppé l'Intendance des impôts dans ses intenses préparatifs et son calendrier de regroupement sous un même toit des sections basées à Berne (projet GUS). Le Conseil-exécutif entend tout de même mener ce projet à bien dans des délais utiles. Divers autres locaux ont été examinés à cet effet au cours de l'année. La décision devrait tomber au premier trimestre 2004.

Cette décision a également suspendu la résolution des questions d'organisation relatives à la fusion des administrations d'arrondissement de Berne-Ville et du Mittelland ainsi que la réorganisation des sections centrales. Ces questions doivent cependant être abordées dans le cadre du projet RSV 03 si possible indépendamment de la question du site.

Cette année encore, les effectifs ont été maintenus et complétés après les départs sans grande difficulté. Le service de développement du personnel s'est essentiellement concentré sur les titulaires des postes de chef de groupe que le projet Stereo 2000 avait redéfinis. Il a porté une attention particulière à la procédure de recrutement (formulation des profils requis, entretiens d'embauche, etc.) ainsi qu'à la généralisation de l'entretien d'appréciation et de développement (selon la méthode Hiltbrand).

Les grands travaux de mise en œuvre du calcul des coûts, des prestations et des rentrées financières (CCPP) et de mise en place des méthodes de gestion NOG ont été réalisés dans les délais avec les ressources disponibles (en tout un poste à 50% pour la mise en place dans un office de 800 personnes et environ CHF 200 mio de charges). Depuis le 1^{er} janvier 2004, tout le personnel de l'Intendance des impôts peut enregistrer ses prestations. Le nouveau système de planification FIS 2000 est opérationnel pour réaliser les travaux de planification relatifs au budget 2005 et au plan financier des années 2006 à 2008. Eu égard à l'activité que va représenter le controlling à l'avenir, les effectifs vont devoir être renforcés (pour assister le cadre de l'Intendance des impôts en charge du controlling et assurer la coordination avec le controlling de la Direction).

L'été dernier, l'Intendance des impôts a accueilli les premiers apprentis qu'elle va devoir former selon le nouveau modèle de formation commerciale. La formation qu'il a fallu dispenser aux responsables de formation a engendré une charge supplémentaire. En dépit du surplus de travail que cela implique, l'Intendance des impôts tient à offrir de bonnes places de formation dans toutes les régions pour répondre à la demande des jeunes bien sûr, mais aussi pour assurer la relève.

En matière de manifestations publiques, l'Intendance des impôts a notamment participé à la foire de Berne et était présente au stand de l'association Seniorweb à la foire de printemps de la BEA. Elle a également invité la population à venir découvrir ses bureaux réaménagés et son travail à l'occasion de la journée portes ouvertes de Berthoud.

7.2.4 Office du personnel

La plupart des objectifs ont été atteints. Les écarts enregistrés – dans l'élaboration du nouveau droit du personnel, par exemple – sont dus pour l'essentiel à des facteurs externes que l'on ne pouvait prévoir ou dont on ne pouvait estimer les effets sur les projets. Ce bilan en soi positif doit être relativisé par des considérations de principe. Le taux de fluctuation du personnel du canton a une nouvelle fois reculé l'an passé et les postes vacants ont été pour la plupart repourvus sans difficultés. La comparaison des salaires entre le secteur privé et les administrations publiques dans la région bernoise indique aussi que le canton de Berne en tant qu'employeur reste dans la moyenne. Des requêtes importantes en matière de politique du personnel ont toutefois dû être reléguées au second plan, comme la réduction du temps de travail et, surtout, l'abandon de la composante liée au mérite prévue dans le système de rémunération BEREBE à la suite d'une « fausse » mesure ESPP. Si cela n'a entraîné aucune conséquence négative, pour la position du canton sur le marché de l'emploi notamment, c'est principalement dû à la morosité de la conjoncture, aux suppressions d'emploi qui en sont le corollaire et à l'insécurité notable des salariés. Cette

situation ne devrait guère durer, car la reprise économique qui se dessine pourrait assécher rapidement le marché de l'emploi. Le relèvement de l'âge de la retraite ne se fera qu'à long terme, et encore, s'il se fait. La pénurie qui se dessine sur le marché de l'emploi pourrait encore être aggravée par l'évolution démographique prévue d'ici 2020, quand des classes d'âge peu fournies feront leur entrée dans la vie active. Avec de telles conditions économiques influençant la politique du personnel, il semble indiqué de continuer à développer des éléments stratégiques, même si la situation financière actuelle inciterait plutôt à marquer un temps d'arrêt dans ce développement: l'élaboration et l'application de mesures relevant de la politique du personnel requièrent du temps, encore plus dans l'administration publique que dans le secteur privé. Il est indispensable de penser et d'agir à long terme si l'on veut atteindre l'un des principaux buts de la politique du personnel: permettre à l'employeur qu'est le canton de Berne d'engager et de conserver le personnel qualifié requis.

Conformément à l'arrêté du Conseil-exécutif du 4 décembre 2002, une compensation du renchérissement de 0,5 pour cent a été accordée au 1^{er} janvier 2003 au personnel de l'administration cantonale et au corps enseignant. 101,63 points (mai 1993 = 100) sont ainsi compensés. L'indice de janvier atteignait 108,5 points de l'indice national des prix à la consommation.

Diverses activités relevant du marketing du personnel ont permis au canton de renforcer sa position sur le marché de l'emploi: une brochure d'information a été élaborée à l'intention des nouveaux agents et agentes du canton. La participation de l'Université de Berne au salon des universités avait pour but d'attirer l'attention des étudiants sur l'employeur qu'est le canton. En outre, une campagne publicitaire, comportant des slogans saisonniers diffusés dans la presse écrite et sur des cartes postales, a été lancée pour faire mieux connaître la bourse cantonale de l'emploi sur Internet. Les utilisateurs et utilisatrices de la bourse de l'emploi au sein de l'administration bénéficient désormais d'une fonction supplémentaire, avec l'envoi automatisé des offres d'emploi à la presse écrite.

Dans le cadre d'un programme de controlling du personnel, l'Office du personnel crée et perfectionne sans cesse des instruments permettant de réaliser un controlling qualitatif et quantitatif efficace du personnel. Actuellement, les Directions disposent de plusieurs instruments assistés par ordinateur pour réaliser elles-mêmes l'analyse et l'interprétation des données du personnel. Venant élargir cette offre, le nouveau «Bulletin d'information sur le controlling du personnel», à la fois organe d'information et instrument de direction, a été présenté mi 2003 aux Directions. De la sorte, les services intéressés pourront s'informer régulièrement – à un rythme en principe trimestriel – sur l'Intranet des dernières analyses, interprétations des résultats et tendances concernant les indicateurs et les coûts relatifs au personnel.

Depuis début 2002, les agents et agentes de l'administration cantonale ont la possibilité d'adopter le modèle de l'annualisation du temps de travail. Après plus d'un an d'essai, une évaluation complète a été réalisée en été 2003 auprès de toutes les unités administratives qui avaient adopté ce modèle en 2002. Le bilan, établi sur la base d'un questionnaire adressé au personnel et d'entretiens avec les supérieurs et supérieures, est positif: les craintes exprimées lors de l'introduction de l'annualisation du temps de travail se sont révélées sans fondement, 89 pour cent des personnes concernées sont dans l'ensemble satisfaites du modèle. Les personnes interrogées estiment que l'attrait du canton en tant qu'employeur s'en trouve renforcé. Toutefois, ce modèle n'est pas un instrument permettant de réduire les heures supplémentaires et le volume de travail. Les personnes interrogées continuent à se sentir souvent stressées et ressentent leur charge de travail comme étant élevée. Elles pensent néanmoins que cette situation déplaisante

n'est pas due au nouveau modèle de temps de travail mais au manque de personnel.

Le rapport final du Conseil-exécutif sur la mise en œuvre du modèle de pilotage NOG comprenait des principes de pilotage de la grandeur «Effectifs». En outre, la généralisation de NOG au 1^{er} janvier 2005 entraînera l'abrogation de la loi sur la création, le plafonnement et la gestion des postes de l'administration (loi STEBE). Pour cette raison, l'Office du personnel a mis en chantier un nouveau système de planification des postes appelé STEP, dont le but est de gérer aux moindres frais possibles un plan des postes à tous les échelons (canton, Direction, office, section) et de calculer les coûts afférents.

Depuis 1996, l'Office du personnel gère un Service central de placement du personnel (SCP) qui aide les Directions et la Chancellerie d'Etat à replacer les collaborateurs dont le poste a été supprimé dans le cadre des mesures d'assainissement des finances publiques, notamment de l'AF'99 et de l'ESPP. En 2003, le SCP a aidé 65 personnes ayant perdu leur poste. Une solution a déjà pu être trouvée pour 42 personnes: 20 personnes travaillent à une autre poste de l'administration cantonale, 16 chez d'autres employeurs, une personne exerce une activité indépendante et cinq personnes sont parties en retraite anticipée au bénéfice d'une rente spéciale. 54 autres personnes ont bénéficié des services du SCP pour différents autres motifs. Le nombre de cas traités par le SCP a presque doublé par rapport à 2002 et ses effectifs ont dû être portés de 1,3 à 1,8 poste pour lui permettre de répondre aux exigences. Le nombre de cas à traiter risque d'augmenter une nouvelle fois en 2004.

La base légale du SCP, l'ordonnance sur le placement du personnel (OPlac), a été modifiée au 1^{er} octobre 2003 pour tenir compte de l'ESPP. A cette occasion, l'Office du personnel a notamment reçu le mandat de créer un service de conseil pour les questions relatives à la carrière, à la direction et à la collaboration. Ce service sera mis sur pied courant 2004.

En conséquence d'une déclaration de planification adoptée par le Grand Conseil, un pool de restructuration dirigé par l'Office du personnel a été créé au début de l'année 2004. Ce pool permettra à l'Office du personnel de budgétiser et de gérer de façon centralisée toutes les dépenses du SCP générées par les mesures de l'ESPP, notamment les rentes spéciales. Le pool concerne le personnel cantonal, mais pas le corps enseignant ni le secteur subventionné.

La Conférence des responsables du personnel des Directions et de la Chancellerie d'Etat (PEKO) a notamment étudié de plus près les questions concernant la mise au concours des postes de l'administration cantonale, les conséquences possibles de la prochaine généralisation de NOG sur les questions du personnel et les problèmes liés à l'application uniforme du droit du personnel. Des membres de la PEKO ont régulièrement collaboré avec les organes des grands projets de l'Office du personnel.

1080 agents et agentes de l'administration cantonale ont participé à 99 cours centraux de l'Office du personnel totalisant 202 journées de cours, ce qui représente 2180 journées de perfectionnement. Onze cours ont été dispensés en français, dont un avec le concours du canton du Jura, deux avec celui du canton de Fribourg et quatre avec celui du canton de Neuchâtel. La proportion de femmes parmi les participants se situe à 51 pour cent. Les cours de langues (deux langues officielles) ont été suivis par 160 germanophones et 40 francophones. Ces chiffres ne comprennent ni les cours externes, ni les apprentissages, ni les formations internes des Directions.

Durant l'année sous rapport, 469 apprentis et apprenties ont effectué leur formation au sein de l'administration cantonale. La proportion d'apprentis au sein de l'administration bernoise a ainsi atteint

l'objectif généralement accepté de quatre pour cent. Sur les 79 candidats et candidates aux examens de fin d'apprentissage d'employé de commerce, 77 ont obtenu leur diplôme. En août 2003, 90 jeunes ont commencé l'apprentissage selon le nouveau modèle de formation commerciale de base, branche «Administration publique». Dans ce cadre, l'Office du personnel a organisé pour la première fois des cours interentreprises dans six classes, dont une classe en français en collaboration avec les communes du Jura bernois. Six journées de cours ont permis aux maîtres d'apprentissage des apprentis de commerce de se familiariser avec les nouvelles exigences. Deux séances de coordination ont été organisées pour les formateurs en informatique.

Huit personnes ont participé au programme d'initiation des nouveaux cadres supérieurs. Le séminaire d'initiation à la direction au niveau des sections a réuni 14 participants et le nouveau séminaire d'initiation à la direction d'équipes et de groupes, 16 personnes. Le premier programme de promotion de la relève s'est achevé en automne 2003 avec la participation de 15 jeunes collaborateurs et collaboratrices prometteurs sélectionnés par les Directions. Dix personnes ont suivi le séminaire d'orientation conçu pour les jeunes collaborateurs et collaboratrices possédant le potentiel requis pour occuper un poste de cadre. Le Service de conseil aux cadres a été contacté 39 fois; il a assuré 11 coachings de direction et donné son appui à sept projets de développement des équipes internes aux offices.

Dans le cadre du projet concernant l'ergonomie du poste de travail, le Service de coordination «santé» a fourni des conseils pour environ 800 postes de travail des administrations de district et de certains offices de l'administration centrale, et procédé aux modifications qui s'imposaient. Il a organisé des séminaires d'un jour pour les 35 nouveaux responsables de l'ergonomie des offices et des sections. Le comité spécial contre le harcèlement sexuel au travail n'a eu aucune plainte à examiner.

Les divers composants du système cantonal d'information sur le personnel (PERSISKA) ont fonctionné sans encombre. Les systèmes des traitements ont permis chaque mois d'établir quelque 37 500 décomptes et de verser CHF 187 millions de traitements au personnel cantonal, au corps enseignant et au personnel des entreprises affiliées.

Afin de garantir le fonctionnement à long terme du système cantonal d'information sur le personnel PERSISKA, le Conseil-exécutif a approuvé un crédit de CHF 5,5 millions pour son renouvellement. Les travaux de réalisation pourront commencer en 2004, la sécurité de l'exploitation et la protection des investissements seront à cet égard privilégiées.

Le tableau 1 ci-dessous présente le nombre de postes occupés au 31 décembre 2003. Ayant été exclues du système de gestion des postes durant la phase pilote, les 12 unités NOG figurent dans le tableau des postes non soumis à l'obligation de gestion. Les 36,8 postes supplémentaires sont pour l'essentiel des postes non soumis à l'obligation de gestion. L'augmentation des effectifs des Services psychiatriques de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (+ 58,8), de la Police cantonale et de l'Office de la circulation routière et de la navigation de la Direction de la police et des affaires militaires (+ 45,2) a été partiellement compensée par la baisse des effectifs de la Direction de l'économie publique (- 38,1) et de l'Université (- 33,6).

Sur l'ensemble du personnel, y compris les enseignants du degré diplôme et des hautes écoles cantonales, le pourcentage des personnes travaillant à temps partiel (degré d'occupation situé entre 10 et 90%) est de 49,2 pour cent (60,7% de femmes et 39,3% d'hommes). Sans le corps enseignant, ce pourcentage est de 43,9 pour cent (64,9% de femmes et 35,1% d'hommes)

Tableau 1: statistique des postes au 31 décembre 2003

Occupation des postes soumis à l'obligation de gestion (hors unités NOG)

Directions	Nombre de postes			Equivalent en postes à temps plein		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Autorités	22	6	28	20,4	4,0	24,4
Chancellerie d'Etat	42	38	80	39,4	26,3	65,7
Direction de l'économie publique	453	206	659	416,7	142,6	559,3
Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale	315	373	688	286,4	281,8	568,2
Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques	609	620	1 229	575,7	475,8	1 051,5
Direction de la police et des affaires militaires	1 828	564	2 392	1 793,5	440,5	2 234,0
Direction des finances	449	330	779	435,2	283,2	718,4
Direction de l'instruction publique	330	607	937	277,9	362,7	640,5
Université	1 778	1 526	3 304	1 431,4	1 082,5	2 513,9
Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie	147	60	207	135,3	46,1	181,3
Total intermédiaire I	5 973	4 330	10 303	5 411,9	3 145,3	8 557,2

Occupation des postes non soumis à l'obligation de gestion (unités NOG comprises)

Directions	Nombre de postes			Equivalent en postes à temps plein		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
CHA: unité NOG	8	2	10	7,1	1,6	8,7
ECO: unités NOG et personnel d'entretien des forêts	275	26	301	127,9	14,3	142,2
SAP: unités NOG, personnel enseignant SPU, foyers scolaires	673	1 119	1 792	565,1	762,0	1 327,1
JCE: unité NOG et ecclésiastiques	433	163	596	362,4	102,3	464,7
POM: unité NOG	174	137	311	173,2	122,8	296,0
FIN: unité NOG	21	9	30	21,0	7,2	28,2
INS: unités NOG et enseignants ¹	1 688	851	2 539	620,7	269,6	890,3
TTE: unités NOG	536	43	579	521,9	28,6	550,5
Conseillers d'Etat	4	3	7	4,0	3,0	7,0
Total intermédiaire II	3 812	2 353	6 165	2 403,3	1 311,4	3 714,7
Total intermédiaire I	5 973	4 330	10 303	5 411,9	3 145,3	8 557,2
Total au 31.12.2003²	9 785	6 683	16 468	7 815,2	4 456,7	12 271,9
Par rapport à 2002	9 841	6 376	16 217	7 906,0	4 329,1	12 235,1
				- 90,8	127,6	36,8
Par rapport à 2001	9 828	6 323	16 151	7 664,3	4 074,7	11 739,0

1) Personnel enseignant des écoles du degré diplôme, de l'ECLF et des institutions de formation du personnel enseignant, des inspections régionales et de l'Hôpital de l'île ainsi que personnel enseignant et assistant-e-s des hautes écoles cantonales.

2) En outre, 162,4 auxiliaires engagés avec des points STEBE non utilisés étaient en poste en décembre 2003 (hors personnel d'entretien, stagiaires, apprentis et fonctionnaires exerçant leur activité à titre accessoire).

Occupation des postes financés par des fonds¹ et par des tiers²

Directions	Nombre de postes			Equivalent en postes à temps plein		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
ECO	246	231	477	235,2	203,0	438,2
INS	31	39	70	29,7	26,7	56,4
TTE	7	-	7	4,9	0,8	5,7
Total des postes bénéficiant d'un financement spécial	284	271	554	269,8	230,5	500,3

1) ECO: Fonds LOTHAR et Fonds des épizooties; INS: Fonds Centre interrégional de perfectionnement de Tramelan (CIP); TTE: Fonds des eaux usées, Fonds pour la gestion des déchets.

2) ECO: Caisse de chômage, placement régional ORP.

Le tableau 2 ci-dessous présente le plafond des points de poste disponibles, les points de poste utilisés en 2003 ainsi que le solde de la réserve des points. Le plafond de points de la JCE a été relevé de 1104 points en faveur du Tribunal administratif (ACE n° 4384 du 18 décembre 2002). Des transferts de points ont été convenus entre l'ECO, la SAP et l'INS. Les 2 383 points de la Haute école spécialisée HES-BE – qui se trouve en phase de réorganisation et dont la gestion des postes est modifiée – ont été déduits du plafond de l'INS. L'Université, qui n'est pas soumise à la gestion des postes, bénéficiait d'un plafond de 4271 points supérieur à celui de l'exercice précédent.

Tableau 2: Gestion des points de poste en 2003

Points de poste soumis à l'obligation de gestion

Directions	Plafond des points	Points utilisés	Virement réserve CE	Solde	%
Autorités	2 940	2 906	–	34	1,2
Chancellerie d'Etat	6 705	6 735	50	20	–0,5
Direction de l'économie publique	59 429	53 324	– 800	5 305	8,9
Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale	49 804	49 764	50	90	0,2
Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques	115 987	116 151	300	136	0,0
Direction de la police et des affaires militaires	192 267	192 414	–	– 147	–0,1
Direction des finances	68 527	68 284	–	243	0,4
Direction de l'instruction publique	63 932	60 088	– 650	3 194	5,0
Université	206 995	202 527	–	4 468	2,2
Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie	19 556	21 323	1 050	– 717	–3,7
Total	786 142	773 513	–	12 626	1,6

Les cotisations AVS/AI/APG perçues pendant l'exercice (du 1^{er} janvier au 31 décembre) pour le personnel cantonal, le personnel enseignant et le personnel des entreprises affiliées ont atteint la somme totale de CHF 316,5 millions. Les cotisations AC perçues sur la même période se sont élevées à CHF 77 millions. 6672 cartes d'avis de solde ont été traitées. CHF 5,5 millions d'allocations pour perte de gain ont été passés en compte pour les 49 874 jours de solde correspondants. Quelque CHF 127 millions ont été versés sous forme de rente (AVS/AI/PC) aux 6136 bénéficiaires de rente dont l'Agence du personnel de l'Etat gère les dossiers.

7.2.5 Office d'organisation

Domaine de l'informatique et des télécommunications:

Lors de la hiérarchisation des projets dans le plan d'informatique 2004 à 2007, ce sont une nouvelle fois les projets d'harmonisation CMS et RENO, le projet FIS2000 et les projets de conversion des Directions s'y rapportant qui ont été traités de façon prioritaire en raison de leur utilité et de leur urgence. En ce qui concerne le projet RENO, l'infrastructure centralisée a été mise sur pied et mise en service. Les bases et les normes communes ayant été fixées, les premières unités administratives ont pu être dotées de cet outil informatique. Dans le cadre de RENO, l'acquisition centralisée de licences de logiciels a pu s'effectuer à des conditions nettement plus favorables. – Quant au projet d'harmonisation visant à mettre sur pied un système central de gestion de contenu (CMS), l'infrastructure centralisée requise a pu être mise sur pied, réceptionnée et mise en service. En outre, de nombreux sites Internet des Directions et de la Chancellerie d'Etat ont pu migrer sur cette plate-forme BEWEB. BEWEB a en outre été équipé d'un serveur Internet de secours puisque cette plate-forme héberge toujours davantage d'ap-

plications essentielles et que les pannes enregistrées en dehors de l'administration ont immédiatement des effets nuisibles. – L'introduction d'une protection anti-virus à l'entrée centrale de BEWAN a permis de compléter le système anti-virus à trois niveaux: mesures mise en place dans le poste de travail, dans le système de messagerie et, désormais, sur BEWAN. En raison de l'évolution des exigences auxquelles BEWAN doit satisfaire, de nombreuses améliorations ont été réalisées ou lancées. – Puisque le logiciel de messagerie cantonale BEMAIL a atteint sa phase de fin de vie, des analyses préalables ont été réalisées pour le remplacer.

Conférence informatique:

Lors de ses séances mensuelles et ses séances trimestrielles d'une journée, la Conférence informatique cantonale a principalement traité les affaires suivantes: planification de l'informatique 2005–2008 en mode NOG (FIS 2000); harmonisation IT à l'échelle du canton via l'introduction de RENO et du système central de gestion de contenu (CMS); augmentation de la capacité de l'accès à Internet; avant-projets «BEMAIL 3», «BEWEB 3», «MetaDirectory» et «Public PKI & Secure Mail»; introduction d'un coupe-feu à la passerelle de la Confédération entre le réseau de l'administration fédérale et celui de l'administration cantonale.

Domaine des ressources et de l'organisation:

La priorité a été accordée à la généralisation de NOG et à la poursuite de l'optimisation des processus de traitement du courrier quotidien normal, y compris la préparation de la suppression des envois en courrier A au milieu de l'année.

Parmi les autres activités importantes, mentionnons les travaux internes relatifs à la poursuite de l'optimisation de l'organisation informatique de la Direction des finances ainsi que le recrutement et l'initiation de nouveaux collaborateurs, cette dernière activité incluant la préparation des salles et du matériel.

Domaine des contrôles des résultats et du controlling de l'informatique:

Conformément au plan des contrôles des résultats 2003-2006 et compte tenu de la suppression d'ERKOS au 1^{er} janvier 2005, seul un très petit nombre de contrôles a été mis en route. En 2003, une demi-douzaine de contrôles des résultats des années précédentes ont pu être achevés, l'Office d'organisation rédigeant à cet égard les corapports méthodiques. Le plan des contrôles des résultats 2004 ne comprend pas de nouveaux contrôles mais seulement divers travaux de bouclage. La décision que le Grand Conseil a prise lors de sa session de novembre 2002 dans le cadre de l'ESPP de modifier la loi sur les subventions cantonales pour supprimer les contrôles des résultats de celles-ci a été appliquée et la révision de la loi a été transmise au Grand Conseil. L'Institut de sciences politiques de l'Université de Berne a réalisé la méta-évaluation d'ERKOS.

Un nouveau programme de controlling stratégique de l'informatique a ensuite été élaboré.

7.2.6 Administration des domaines

De nombreux immeubles, qui n'étaient plus indispensables à l'accomplissement des tâches publiques, ont été vendus cette année, et ce pour un montant d'environ CHF 16 millions. Plusieurs domaines agricoles du patrimoine financier ont ainsi été vendus à des exploitants. En outre, l'Administration des domaines a aliéné six biens-fonds transférés au canton dans le cadre de la liquidation de la Dezennium-Finanz AG (DFAG), pour un montant de quelque CHF 5,4 millions.

Dans le cadre de la cantonalisation des écoles professionnelles, 58 des 61 contrats de bail étaient d'ores et déjà signés à la fin de l'année sous rapport. Pour ces contrats, le bailleur avait offert un loyer

net de CHF 9,1 millions. Après de longues négociations parfois ardues, l'accord a finalement été conclu pour un loyer net de CHF 7,4 millions, soit une économie annuelle de CHF 1,7 million.

La transformation de logements de service en appartements en location a rapporté des revenus supplémentaires d'un montant périodique annuel de l'ordre de CHF 25 000.-.

Du côté des charges, le bas niveau des taux d'intérêt hypothécaires a permis de réaliser une économie d'un montant annuel avoisinant les CHF 107 000.- sur les loyers nets.

En collaboration avec le groupe de travail interdirectionnel ALIC (Affectation des locaux abritant les institutions cantonales), l'hébergement de différents services et institutions du canton a pu être organisé de façon appropriée et utile. L'occupation et l'utilisation des biens-fonds cantonaux ont de nouveau pu être optimisées à différents égards.

7.3 Ressources humaines

7.3.1 Vue d'ensemble

Statistique des postes au 31 décembre 2003:

Tableau 1: Occupation des postes soumis à l'obligation de gestion (sans l'AF, qui est une unité pilote NOG depuis le 1.1.1998)

Unité administrative	Nombre			En postes à 100%		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Secrétariat général	10	8	18	9,6	7,4	17,0
Intendance des impôts	402	296	698	389,5	256,5	646,0
Office du personnel	22	13	35	21,3	10,6	31,9
Office d'organisation	5	6	11	4,9	3,2	8,1
Administration des domaines	10	7	17	9,9	5,5	15,4
Total intermédiaire	449	330	779	435,2	283,2	718,4
Comparaison avec l'exercice précédent	448	318	766	436,8	275,2	712,0

7.4 Programme législatif (aperçu)

Etat au 31 décembre 2003

Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire
7.4.1 Projets prévus par le programme gouvernemental de législature		
- Loi sur le statut général de la fonction publique (Loi sur le personnel; révision totale)	2	2004
- Loi sur la société anonyme Banque cantonale bernoise	2	2004
- Loi sur la Caisse de pension bernoise (LCPB)	1	2005

7.4.2 Projets élaborés en vertu de motions et de postulats

7.4.3 Législation d'application du droit fédéral

Tableau 2: Occupation des postes non soumis à l'obligation de gestion (AF, unité pilote NOG depuis le 1.1.1998)

Unité administrative	Nombre			En postes à 100%		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Administration des finances	21	9	30	21	7,2	28,2

7.3.2 Changements dans le personnel d'encadrement

- Le chef de l'Administration des finances, Hans Ith, a présenté sa démission pour le 1^{er} juillet 2003. Dans le cadre de la réorganisation de cet office et du Secrétariat général, la direction de l'office a été assurée par intérim par le secrétaire général, Adrian Bieri, et par le chef suppléant de l'office, Markus Gerber.
- Ayant atteint l'âge de la retraite, Kurt Oehrli, chef de l'Office d'organisation, a quitté ses fonctions le 1^{er} août 2003. Le chef suppléant, Tobias Ledergerber, assure la direction de l'office à titre intérimaire.

7.3.3 Amélioration de la représentation et du statut professionnel des femmes

Le Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme a fait la révision des directives en matière d'égalité avec le groupe de travail «pact FIN», qui se chargera de leur mise en œuvre dès que le Conseil-exécutif aura accepté les nouveautés. Dans la Direction des finances, «pact FIN» a encadré la Journée des filles, qui peut être considérée comme un grand succès, 19 filles ayant accompagné leur père ou leur mère au travail. Pour la première fois, cette journée était ouverte aux garçons. Lors de l'année sous rapport, la Direction a poursuivi la mise en œuvre des requêtes des femmes formulées dans le cadre du sondage 2000 et continué à travailler en faveur de l'égalité entre la femme et l'homme.

Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire
7.4.4 Autres projets		
- Loi sur le statut général de la fonction publique (Loi sur le personnel; révision partielle)	6	
- Loi sur les subventions cantonales (révision partielle)	3	2004

0 = les travaux n'ont pas encore débuté
 1 = en cours d'élaboration
 2 = en procédure de consultation
 3 = adopté par le Conseil-exécutif
 4 = préavisé par la commission
 5 = adopté par le Grand Conseil
 6 = le délai référendaire n'est pas encore échu
 7 = en attente de la votation populaire
 8 = renvoyé

7.5 Projets informatiques

Service	Projet/Application	Investissement ¹ milliers de francs	Total des coûts de production en pleine exploitation ² milliers de francs	Total des coûts de production ² durant l'exercice milliers de francs	Durée de réalisation
4710.100	FIS 2000 (Système d'informations financières KOFINA+), 15.6.2000/18.9.2002	15 481	946	855	2001–2005
4720.100	TXA (taxation annuelle), 4.9.1997	18 424	7 252	7 252	1997–2003
4730.300	Renouvellement PERSISKA, 27.8.2003	5 450	264 supplémentaires	–	2004–2008
4740.100	RENO/CMS (Harmonisation des moyens d'exploitation IT du canton), 14.8.2002	4 815 598	1 101 (dès 2005)	970 118	2002–2005
5070.100	FINAUS II (Péréquation financière et compensation des charges), 19.12.2001	300	107 (dès 2002)		2001–2004

¹ Chiffres selon le plan informatique et le plan des investissements

² Les comptes suivants sont concernés:

a comptes 3098, 3108, 3128, 3168 (divers)

b compte 3118 (investissement de remplacement)

c compte 3158 (maintenance du matériel)

d compte 3186 (production du centre de calcul)

e compte 3188 (adaptation/maintenance des logiciels)

7.6 Contrôles des résultats des subventions cantonales

Les travaux portant sur le contrôle des résultats de la subvention cantonale versée à l'association «Places de crèche du canton de Berne» se sont poursuivis; le rapport final devrait être présenté d'ici le milieu de l'année 2004.

7.7 Autres projets importants (aperçu)
(voir point 7.1 Les priorités de l'exercice)7.8 Interventions parlementaires
(motions et postulats)

7.8.1 Classement de motions et de postulats

7.8.1.1 Classement de motions et de postulats réalisés

Motion 045/98 Hauswirth du 9 mars 1998 – Evaluation officielle des immeubles agricoles (chiffre 2 adopté sous forme de postulat le 11.6.1998, prolongation du délai jusqu'en 2002 accordée le 27.11.2000).

L'agriculture subit depuis un certain temps des restructurations d'envergure dont les motifs sont multiples. Les observations et travaux préalables réalisés jusque-là ont révélé que les possibilités d'évaluation dont disposent l'Intendance des impôts et la Direction de l'économie publique ne permettaient pas de déterminer de manière parlante les effets concrets sur l'agriculture des valeurs officielles en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1999. Il est donc impossible de tenir compte de la requête formulée dans la motion comme prévu, et le Conseil-exécutif propose par conséquent de classer celle-ci comme étant irréalizable.

Motion 240/02 Siegenthaler, Rüti b. Büren du 28 novembre 2002 – Financements spéciaux (adoptée le 9.4.2003).

Dans son rapport complémentaire du 27 août 2003 sur l'examen stratégiques des prestations publiques (rapport ESPP complémentaire), le Conseil-exécutif a commenté de manière détaillée la requête formulée dans la motion. Le Grand Conseil ayant pris connaissance dudit rapport, le Conseil-exécutif considère la motion comme étant réalisée.

Motion 012/03 UDC (Salzmann, Oberburg) du 10 février 2003 – Désinvestir pour réduire la dette (chiffre 2 adopté sous forme de motion, chiffre 1 adopté sous forme de postulat le 9.4.2003).

Dans le rapport sur le plan financier 2005 à 2007, le Conseil-exécutif a rendu compte de manière détaillée du respect de la consigne financière concernant l'affectation du produit des désinvestissements. Le Grand Conseil ayant pris connaissance du plan financier 2005 à 2007, le Conseil-exécutif considère la motion comme étant réalisée.

7.8.1.2 Classement extraordinaire

Aucun

7.8.2 Exécution de motions et de postulats

7.8.2.1 Motions et postulats dont le délai de deux ans n'est pas encore échu

Motion 023/02 Lüthi, Münsingen du 21 janvier 2002 – Rapport sur la gestion du parc immobilier cantonal (adoptée le 4.9.2002).

Les résultats des travaux de la première phase du projet «optimmo» ont été présentés au Conseil-exécutif dans un rapport intermédiaire en date du 20 juin 2003. Le 18 juin 2003, le Conseil-exécutif a pris la décision de principe de fusionner l'Administration des domaines (AD) et l'Office des bâtiments de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE) et de suspendre le projet «optimmo». Par décision du 25 juin 2003, le Conseil-exécutif a précisé que le nouvel office serait subordonné à la TTE.

Dans le cadre de la discussion du rapport ESPP complémentaire, le Grand Conseil a adopté deux déclarations de planification (Balmer, UDC et Käser, PS) pendant sa session de novembre. Celles-ci chargeaient le Conseil-exécutif de poursuivre les travaux sur le projet «optimmo» (avec des consignes d'économies financières plus strictes), puis de présenter un rapport au Grand Conseil d'ici l'été 2004 et de poursuivre les travaux de fusion des deux offices avant de désigner dans un rapport les tâches de cette unité administrative qui pouvaient être externalisées.

Le Conseil-exécutif a alors décidé de ne pas reprendre le projet «optimmo» et a confirmé, dans sa séance du 17 décembre, qu'il achèverait l'intégration de l'Administration des domaines à la TTE pour le 1^{er} janvier 2005 en modifiant les lois en conséquence. La gestion des affaires immobilières passera dès le 1^{er} janvier 2005 à la TTE. Au plan de l'organisation, l'AD est détachée à la TTE avec laquelle elle collaborera au plus tard à partir du 1^{er} avril 2004, la TTE assumant aussi la responsabilité budgétaire pour l'exercice 2004.

Le changement de Direction de l'AD a pour corollaire que le traitement de la présente intervention relève désormais de la compétence de la TTE.

Motion 073/02 Widmer, Berne du 21 mars 2002 – Suivi du sondage du personnel 2001 (adoptée sous forme de postulat le 4. 9. 2002). Dans le cadre du suivi du sondage du personnel 2001 (projet «Contenta»), un rapport intermédiaire contenant les premiers résultats a été présenté au Conseil-exécutif en septembre 2002. Les organes du projet Contenta ont ensuite chiffré le coût et l'utilité de 23 mesures et élaboré des propositions concrètes quant au calendrier de mise en œuvre. Le 25 juin 2003, le Conseil-exécutif a adopté le plan de mise en œuvre, qui prévoit de réaliser les mesures prioritaires avant fin 2004.

Motion 076/02 Rickenbacher, Jens du 25 mars 2002 – Réglementation légale de la rémunération des patrons et administrateurs des entreprises cantonales (adoptée sous forme de postulat le 11. 2. 2003).

La Confédération travaille actuellement sur un sujet analogue et les résultats de ses analyses seront repris au niveau du canton. Le projet d'ordonnance fédérale est attendu pour le printemps 2004 et pourra fournir des indications pour une réglementation éventuelle au plan cantonal.

Motion 037/03 Kiener Nellen, Bolligen du 10 février 2003 – Audit de l'Intendance des impôts (chiffre 2 adopté sous forme de motion le 9. 4. 2003).

Le Grand Conseil a rejeté l'audit externe après que la Direction des finances a promis un audit interne. En juin 2003, la Direction des finances a lancé le projet d'analyse critique des procédures de l'Intendance des impôts (RSV 03). Les travaux se déroulent conformément aux prévisions et la Direction des finances présentera un premier rapport au début de l'été 2004. Il est ensuite prévu de mettre en œuvre les mesures arrêtées concernant le personnel et l'organisation.

Motion 131/02 Zuber, Moutier du 15 août 2002 – Soutien à la Fondation régionale pour la statistique (chiffre 2 adopté sous forme de motion, chiffres 1 et 3 adoptés sous forme de postulat le 9. 4. 2003). C'est la Chancellerie d'Etat qui traite maintenant cette intervention.

Motion 091/03 Häslar, Wilderswil du 7 avril 2003 – Création de places d'apprentissage par le canton (adoptée le 9. 9. 2003).

L'Office du personnel a invité les Directions à examiner les possibilités de créer de nouvelles places d'apprentissage et de les mettre en œuvre. On ne pourra juger du succès de cette mesure qu'au début de la nouvelle année d'apprentissage, autrement dit au mois d'août 2004.

Motion 098/03 Kropf, Berne du 9 avril 2003 – Recrutement d'experts fiscaux supplémentaires (adoptée sous forme de postulat le 10. 9. 2003).

L'engagement d'experts fiscaux supplémentaires est examiné dans le cadre du projet RSV 03 déjà mentionné. Une fois que le premier rapport sera disponible – au début de l'été 2004 – on pourra réaliser les premières mesures. On connaîtra également d'ici là les effets de l'engagement d'experts supplémentaires.

7.8.2.2 *Motions et postulats dont le délai de réalisation a été prolongé*

Motion 077/99 Hofer, Bienne du 10 mars 1999 – Validation de l'expérience éducative (art. 16, al. 4 OSE) (adoptée sous forme de postulat le 3. 2. 2000, prolongation du délai jusqu'en 2004 accordée le 10.12. 2002).

Il était prévu d'examiner les requêtes que formule la motion dans le

cadre de l'élaboration des dispositions d'exécution lors de la révision de la législation sur le personnel pour le personnel cantonal et le corps enseignant. Le projet de loi a cependant été renvoyé par le Grand Conseil pendant la session de janvier 2002. Les travaux de révision de la loi actuellement en cours devraient s'achever d'ici la fin de l'année 2004, de sorte que la législation révisée puisse entrer en vigueur en 2005.

Motion 190/00 PRD (Portmann) du 13 septembre 2000 – Allègement fiscal à moyen terme dans le canton de Berne (adoptée le 12. 9. 2001; le Grand Conseil examinera la prolongation de délai de deux ans proposée par l'ACE n° 3519 du 10 décembre 2003 en février 2004).

Motion 239/00 PRD (Käser, Münchenbuchsee) du 28 novembre 2000 – Allègement fiscal des prestations en capital provenant de la prévoyance (art. 44 LI 2001) (adoptée le 12. 9. 2001; le Grand Conseil examinera la prolongation de délai de deux ans proposée par l'ACE n° 3519 du 10 décembre 2003 en février 2004).

Une votation populaire fédérale a lieu le 16 mai 2004 sur le train de mesures fiscales 2001 qu'ont adopté les Chambres fédérales, contre lequel plusieurs cantons ont demandé le référendum. Pour établir le compte rendu exigé par les deux motions, il faut attendre non seulement le résultat dudit référendum mais aussi celui des débats sur la mise en œuvre de l'initiative sur la baisse des impôts déposée au plan cantonal.

Motion 194/01 Commission des finances du 6 novembre 2001 – Réduction de la dette pendant la période du plan financier 2003–2005 (adoptée le 27. 11. 2001; le Grand Conseil examinera la prolongation de délai de deux ans proposée par l'ACE n° 3519 du 10 décembre 2003 en février 2004).

Le chiffre 4 de la motion, qui réclame d'ici 2007 la création des bases permettant d'imposer une limite légale de 20 pour cent à la quote-part de l'endettement, n'est toujours pas réalisé. Vu les perspectives de politique financière et le calendrier, le Conseil-exécutif estime à l'heure actuelle qu'il ne s'agit pas là d'une mesure appropriée pour atteindre les objectifs, comme il l'avait d'ailleurs dit dans sa prise de position du 22 octobre 2003 sur le projet de rapport de la Commission des finances sur le budget 2004 et sur le plan financier 2005 à 2007. Il est toutefois disposé à revoir son avis dans le cadre de la suite des travaux d'assainissement.

Motion 042/01 Kiener Nellen, Bolligen du 6 février 2001 – BCBE: suppression de la garantie de l'Etat (adoptée le 28.11.2001; le Grand Conseil examinera la prolongation de délai de deux ans proposée par l'ACE n° 3519 du 10 décembre 2003 en février 2004).

La modification de la loi sur la Banque cantonale bernoise (LSABCBE) qu'a proposée le Conseil-exécutif pour supprimer progressivement la garantie de l'Etat se trouve en consultation jusqu'à fin mars 2004. Le Grand Conseil devrait selon toute vraisemblance se pencher sur le projet de loi au plus tard pendant la session de novembre 2004.

7.8.2.3 *Motions et postulats dont le délai de réalisation est échu*

Motion 227/95 Hutzli du 6 novembre 1995 – Cotisations de l'employeur et de l'employé en cas d'augmentation du gain assuré: modification de la loi sur la Caisse de pension bernoise (adoptée sous forme de postulat le 17.6.1996, prolongation du délai jusqu'en 2000 accordée le 19. 11. 1998).

Motion 185/96 Fuhrer du 19 juin 1996 – Nouvelle réglementation du calcul des rentes des deux caisses de pension bernoises (points 1 et 3 adoptés le 22. 1. 1997 sous forme de postulat, prolongation du délai jusqu'en 2001 accordée le 1.12. 1999).

Motion 087/98 Hutzli du 27 avril 1998 – Caisse de pension bernoise et Caisse d'assurance du corps enseignant bernois; passage de la

primauté des prestations à la primauté des cotisations (adoptée le 25.1.1999, prolongation du délai jusqu'en 2003 accordée le 26.11.2001).

Les requêtes des trois interventions sont traitées dans le cadre de la révision de la loi sur la Caisse de pension bernoise et du décret sur la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois, révisions qui doivent être coordonnées dans le temps avec les travaux de révision de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP) actuellement en cours.

Motion 012/97 Tanner du 20 janvier 1997 – Evaluation des cadres (adoptée sous forme de postulat le 8.9.1997, prolongation du délai jusqu'en 2000 accordée le 1.12.1999).

Dans son rapport intitulé «L'évaluation des cadres, feedback sur la façon de diriger», le Conseil-exécutif a présenté les résultats des tests de différentes approches de l'évaluation des cadres. L'Office du personnel offre encore aux cadres un atelier de travail et des conseils. L'instrument de conduite doit être inscrit dans la loi sur le personnel révisée, dont le projet a été renvoyé par le Grand Conseil pendant la session de janvier 2002. Les travaux de révision de la loi actuellement en cours devraient s'achever d'ici la fin de l'année 2004, de sorte que la législation révisée puisse entrer en vigueur au milieu de l'année 2005.

Motion 250/96 Erb du 4 novembre 1996 – Banque cantonale bernoise – Fixation d'un délai raisonnable pour la suppression de la

garantie de l'Etat (adoptée sous forme de postulat le 30.4.1997, prolongation du délai jusqu'en 2001 accordée le 1.12.1999).

La modification de la loi sur la Banque cantonale bernoise (LSABCBE) qu'a proposée le Conseil-exécutif pour supprimer progressivement la garantie de l'Etat se trouve en consultation jusqu'à fin mars 2004. Le Grand Conseil devrait selon toute vraisemblance se pencher sur le projet de loi au plus tard pendant la session de novembre 2004.

Motion 049/99 Seiler du 8 mars 1999 – Droit de grève pour le personnel cantonal (ch. 1 adopté sous forme de motion, ch. 2 et 3 sous forme de postulat le 14.9.1999).

La mise en œuvre de la requête formulée dans l'intervention est intervenue dans le cadre de la révision totale de la loi sur le personnel. Ce projet a cependant été renvoyé par le Grand Conseil pendant la session de janvier 2002. Les travaux actuellement en cours sur le nouveau projet de révision totale de la loi sur le personnel devraient s'achever d'ici la fin de l'année 2004, de sorte que la législation révisée pourra entrer en vigueur en 2005.

Berne, février 2004

Le Directeur des finances: *Gasche*

Approuvé par le Conseil-exécutif le 24 mars 2004